

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 37
Votes exprimés : 37
POUR : 37
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
26 mars 2024
Date d'affichage :
26 mars 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) - Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Pierre-Yves ROY - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Christophe GENTIL - Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER, absent excusé (pouvoir à Annie ROUSSEAU) - Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -

Absents excusés : Gilles SACKPEY - Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU - Philippe LARDIN - Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON - Pierre NOIROT -

Absents : Evelyne CALLEJA - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC - Frédéric CARRE -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

SPANC
MODIFICATION DES REDEVANCES

Monsieur Clément POINTEAU, Vice-Président, rappelle que les redevances relatives aux diagnostics et aux contrôles de conception et de réalisation des installations d'assainissement individuel ont été fixées par délibération en date du 11 avril 2023.

Les frais administratifs ont été revus au niveau du temps passé par contrôle qui est de 30mn au lieu de 15 mn initialement et du coût horaire.

La commission environnement a validé le nouveau coût des frais administratifs s'élevant à 14 € par contrôle.

De plus, les prix pratiqués par le prestataire de la collectivité, DIAG ASSAINISSEMENT font l'objet d'une révision. La commission environnement propose donc de nouveaux tarifs, à savoir :

- Diagnostic vente : 156 €
- Contrôle conception : 108 €
- Contrôle réalisation : 168 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mai 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VOTE les tarifs des redevances du SPANC suivants, applicables au 1^{er} mai 2023 :

- Diagnostic vente : 156 €
- Contrôle conception : 108 €
- Contrôle réalisation : 168 €

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE
15/04/2024



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com